



PRÉFET DE LA MANCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 30 juillet 2026

Toujours pas de précipitations significatives annoncées et retour de la chaleur : le préfet de la Manche maintient les niveaux de gravité sécheresse en cours et renouvelle son appel à un effort de sobriété

Le Comité ressource en eau du 27 juillet, présidé par le préfet de la Manche, a permis aux opérateurs de l'État et aux producteurs et distributeurs d'eau de partager leurs informations sur l'état de la ressource en eau dans le département, tandis qu'aucune précipitation conséquente n'est prévue dans les jours à venir.

Le débit des rivières et fleuves côtiers et la capacité des barrages – dont dépend en grande partie le service public d'approvisionnement en eau potable – continuent de diminuer, justifiant le maintien des mesures de restrictions sur les usages en vigueur, et appelant à anticiper une dégradation des indicateurs dans les prochains jours : les secteurs hydrographiques du Nord Cotentin et Sienne-Soules demeurent en crise, les 4 autres sont en alerte renforcée.

Toutes les collectivités, toutes les entreprises, tous les particuliers sont appelés à respecter les mesures de restriction en vigueur sur leur commune, à renforcer leurs efforts de sobriété des usages et à reporter les prélèvements non essentiels, à quelques jours du pic estival de fréquentation touristique.

Conscient de la nécessité d'assurer la continuité d'un certain nombre de filières économiques (le maraîchage en particulier), le préfet a accordé quelques dérogations au cas par cas, en contrepartie d'un suivi fin des consommations et de modalités strictes de prélèvement.

Pour connaître les restrictions et les dérogations actuellement en vigueur dans le département, les usagers sont invités à consulter le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.manche.gouv.fr/>. De même, Les particuliers et les entreprises sont invités à consulter le site <https://vigieau.gouv.fr/> qui permet, pour une commune et un usage donnés, de prendre connaissance des restrictions en vigueur.

Le comité ressource en eau a également les décisions suivantes :

- Pour anticiper les tensions sur le réseau d'eau potable et prévenir les difficultés auxquelles ils pourraient être exposés, les agriculteurs doivent se rapprocher de la Chambre d'agriculture et à la DDTM, dès qu'ils suspectent un tarissement de leur forage individuel ou collectif. Une connaissance fine des secteurs sensibles est en effet nécessaire à la bonne gestion de l'abreuvement en cas de crise.



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Les contrôles par les forces de sécurité, sur le respect des arrêtés de restrictions d'usage de l'eau, seront renforcés dans les prochaines semaines.

***Collectivités, entreprises, résidents et vacanciers
Tous concernés et acteurs des mesures de sobriété sur les usages de l'eau***

15/07/2026

